

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU PPCMOI 2026-01
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE BOULEVARD SAINT-LUC PLUS PRÉCISÉMENT
SUR LES LOTS 6 699 173 ET 6 699 174**

Prenez avis qu'à la séance extraordinaire du 10 juin 2026, le Conseil municipal a adopté le PPCMOI suivant :

« PPCMOI 2026-01 qui concerne le Règlement numéro 2026-425 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé sur le boulevard Saint-Luc plus précisément sur les lots 6 699 173 et 6 699 174 »

Ce PPCMOI est entré en vigueur le 17 juin 2026, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Val-des-Sources, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 10 juillet 2026.



Annie Lamontagne,
Greffière